

# Mutuelles et sécurité sociale

**L'affiliation à la Sécurité Sociale Etudiante est obligatoire.** Elle a lieu le jour de votre inscription administrative. Le régime étudiant vous couvre du 1er septembre de l'année civile en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante. Il vous donne droit aux prestations de l'assurance maladie et de l'assurance maternité.

Si vous vous affiliez avant le 31 décembre de l'année en cours, les droits sont ouverts rétroactivement au 1er septembre. Au-delà du 31 décembre, les droits sont ouverts le 1er du mois suivant votre affiliation.

## Conditions générales d'affiliation à la sécurité sociale

Reportez-vous au [tableau d'affiliation à la sécurité sociale étudiante](#)

## Remboursement des soins : adhésion à une mutuelle

Elle est facultative mais conseillée. Elle constitue le complément de l'affiliation à la Sécurité Sociale. Vous pouvez vous adresser directement à la mutuelle de votre choix.

## La mutuelle des Etudiants

### Accueil :

*Université Paris Nanterre  
Maison de l'étudiant - 1er étage du bâtiment R salle 102  
Le lundi et le mercredi de 11h à 15h sans interruption  
200 avenue de la République  
92000 Nanterre*

### Renseignements :

*0811 505 633  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30*

### Courrier uniquement :

*LMDE Assurance Maladie  
35070 Rennes cedex 9*

### Site internet :

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) ou [www.lmde.fr](http://www.lmde.fr)

## SMEREP (centre 617)

[www.smerep.fr](http://www.smerep.fr)

### Renseignements :

*01 56 54 36 34 du lundi au vendredi de 9h à 18h  
(17h30 le vendredi)*

### Courrier uniquement :

*SMEREP*  
16, Boulevard du Général Leclerc  
92115 Clichy cedex

**Accueil :**

*Université Paris Nanterre*  
Maison de l'Etudiant - 1er étage Salle R101.  
200, avenue de la République  
92001 Nanterre cedex

Mis à jour le 06 décembre 2017

<https://www.parisnanterre.fr/vie-du-campus/mutuelles-et-securite-sociale-6965.kjsp?RH=CULT>